

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 18 février 2025	
2025 - 003	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 11/02/20205
	Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

*Absent (jusqu'au point n°04) : **M. FOURNET***

*Secrétaire de séance : **M. Pascal VILATON***

OBJET :

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SOUS-LOCATION DU BAIL
PROFESSIONNEL POUR LE BIEN AK 239**

CONSIDERANT la délibération n°2019-089 du Conseil municipal du 16 juillet 2019 autorisant M. le Maire à signer un bail professionnel avec Mme Manuela LECOMTE, orthophoniste au 136 rue des sports,

CONSIDERANT la demande en date du 21 janvier 2025 de Mme Manuela LECOMTE relative à l'avis du conseil municipal sur la possibilité de sous-louer le local sis au 136 rue des sports au bénéfice de M. Anton SEBAN, infirmier libéral,

CONSIDERANT que l'installation d'un nouvel infirmier permet d'offrir à la population une offre supplémentaire de soins,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis favorable pour la sous-location de bail professionnel consenti à Mme Manuela LECOMTE par délibération n°2019-089 du Conseil municipal du 16 juillet 2019,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à St Vincent de Paul, le **19 février 2025**
Le Maire,
Henri BÉDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025003
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).